

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

PERIODE DU 13 DECEMBRE 2023 AU 06 MARS 2024

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne connaissance au Comité Syndical des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis le 13 décembre 2023 :

N°2023-043 DU 13 DECEMBRE 2023 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX RESEAU EAU - Youx ROUTE DE PIONSAT – RUE DE LA MAIRIE :

Considérant qu'il est nécessaire de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'études extérieur pour la réalisation des travaux de réseau d'eau potable à Youx Route de Pionsat - Rue de la Mairie (travaux 2024),

Considérant que le BE REUR a transmis une proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre au titre du programme « Réseau eau potable - Youx Route de Pionsat - Rue de la Mairie » pour un montant de 10 374,00 € HT,

Il a été décidé d'accepter le marché de Maîtrise d'œuvre avec le BE REUR pour un montant de 10 374,00 € HT.

N°2023-044 DU 13 DECEMBRE 2023 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX LE PATURAL A MANZAT :

Considérant qu'il est nécessaire de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'études extérieur pour la création de réseaux sur le site du Pâtural à Manzat,

Considérant que le BE REUR a transmis une proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création de réseaux sur le site du Pâtural à Manzat pour un montant de 4 700,00 € HT,

Il a été décidé d'accepter le marché de Maîtrise d'œuvre avec le BE REUR pour un montant de 4 700,00 € HT.

N°2023-045 DU 13 DECEMBRE 2023 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR PERRIERE ET CROIX VERTE A MONTAIGUT EN COMBRAILLE :

Considérant qu'il est nécessaire de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre à un bureau d'études extérieur pour la réalisation du projet de renouvellement de réseau d'assainissement à Montaigut en Combrailles (secteur Perrière et Croix verte),

Considérant que le BE REUR a transmis une proposition pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de renouvellement de réseau d'assainissement à Montaigut en Combrailles (secteur Perrière et Croix verte) pour un montant de 28 750,00 € HT,

Il a été décidé d'accepter le marché de Maîtrise d'œuvre avec le BE REUR pour un montant de 28 750,00 € HT.

N°2023-046 DU 21 DECEMBRE 2023 – DEGREVEMENTS POUR FUITES :

Considérant que le Syndicat a reçu 21 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Saint Quintin sur Sioule, Les Ancizes, Saint Eloy les Mines, Chaptuzat, Champs, Saint Ours les Roches, Teilhet, Vensat, Manzat, Saint Georges de Mons, Effiat, Teilhède, Youx, Lisseuil et Espinasse,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

N°2023-047 DU 22 DECEMBRE 2023 – INTERCONNEXION UDI LA COUSSIDIERE – UDI PESCHADOIRES – DEMANDE DE SUBVENTION :

Considérant que le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une étude en vue de l'interconnexion de 2 ressources distinctes « UDI de Peschadoires commune de Saint Ours Les Roches » et « UDI de La Coussidière commune de Manzat » afin

de sécuriser l'alimentation en eau potable d'environ 6 000 personnes, tant en quantité qu'en qualité d'eau (notamment lors des épisodes de fortes pluviométries),

Considérant que cette nouvelle canalisation de diamètre Ø100 en fonte, permettant d'alimenter les secteurs de Manzat et Riom Limagne Volcan avec un débit de 30 m³/h, sera posée sous accotements ou chaussée d'une voie communale représentant un linéaire de 1.250 m, et rejoindra gravitairement la chambre du captage du Grenouilloux,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études REUR pour la réalisation des travaux :

DEPENSES	
Etude	8 500,00 €
Travaux	382 477,00 €
Maîtrise d'oeuvre	22 948,62 €
Récolements	2 000,00
Frais de publicité	1 000,00
Coût total (en € HT)	416 925,62 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération d'interconnexion La Coussidière-Peschadoires une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme au titre du programme d'interconnexion.

N°2024-001 DU 11 JANVIER 2024 – AVENANT 1 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ET MISE A JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT EFFIAT :

Considérant que dans le cadre du marché confié à l'entreprise Coopérative d'Etudes en Eau et Assainissement (C2EA) au titre du « Programme 2021- Diagnostic assainissement et mise à jour du zonage assainissement-EFFIAT », la prestation ne sera pas réalisée dans son intégralité, et qu'il y a donc lieu de régulariser par avenant la diminution du montant du marché,

Considérant que ces travaux en moins s'expliquent par l'abandon du Zonage assainissement compensé en partie par des prestations supplémentaires sur la partie Diagnostic assainissement,

Considérant que le montant initial du marché « Programme 2021- Diagnostic assainissement et mise à jour du zonage assainissement-EFFIAT » de 24 801,00 € HT doit donc être revu à la baisse pour un montant de 24 156,00 € HT.

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant pour le « Programme 2021-Diagnostic assainissement et mise à jour du zonage assainissement Effiat » ramenant le marché au nouveau montant de 24 156,00 € HT.

N°2024-002 DU 23 JANVIER 2024 – AVENANT-1 RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES COMMUNE DE MANZAT ET SAINT GEORGES DE MONS-MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE :

Considérant que dans le cadre du marché confié à l'entreprise REUR au titre du « Réseau d'assainissement et station de traitement des eaux usées commune de Manzat et Saint Georges de Mons-Marché Maitrise d'Œuvre », la prestation ne sera pas réalisée dans son intégralité, et qu'il y a donc lieu de régulariser par avenant la diminution du montant du marché,

Considérant que le montant initial du marché « Réseau d'assainissement et station de traitement des eaux usées commune de Manzat et Saint Georges de Mons-Marché Maitrise d'Œuvre » était de 39 400,00 € HT et doit donc être revu à la baisse pour un montant de 36 620,00 € HT,

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant pour le « Réseau d'assainissement et station de traitement des eaux usées commune de Manzat et Saint Georges de Mons-Marché Maitrise d'Œuvre » ramenant le marché au nouveau montant de 36 620,00 € HT.

N°2024-003 DU 08 FEVRIER 2024 – PRESTATION INFORMATIQUE :

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le nombre de licences Microsoft 365 Business pour l'adapter au nombre et aux types d'utilisateurs du Syndicat de Sioule et Morge,
Considérant l'offre de la société XEFI pour l'ajout d'une licence Microsoft 365 Business Basic, pour un montant de 4,90 € HT mensuel,

Il a été décidé de signer l'avenant au contrat de prestation informatique OFFICE 365 spécifique avec la société XEFI, pour ajouter 1 licence Microsoft 365 Business Basic pour un montant mensuel de 4,90 € HT.

N°2024-004 DU 09 FEVRIER 2024 – LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE KANGOO :

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un véhicule supplémentaire,
Considérant que la proposition de la société DIAC Location, pour la fourniture en location longue durée d'un véhicule type KANGOO correspond aux besoins du Syndicat, sur la base de 24 000 km/an, avec un coût mensuel de 374,26 € HT par mois sur une durée de 60 mois, représentant un coût total de 22 455,60 € HT sur la durée de la location,

Il a été décidé de passer commande auprès de la société DIAC Location pour un véhicule type KANGOO, sur une base de 24 000 km/an, avec un coût mensuel de 374,26 € HT par mois sur une durée de 60 mois, représentant un coût total de 22 455,60 € HT sur la durée de la location.

N°2024-005 DU 20 FEVRIER 2024 - AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - SERVICE ASSAINISSEMENT : CHATEAUNEUF LES BAINS (2 SITES) :

Considérant qu'il est nécessaire de vérifier annuellement les installations électriques des sites du service d'assainissement collectif,

Considérant que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a signé, en 2020, avec la société DEKRA un Contrat Assainissement n° 202006325744,

Considérant la proposition de la société DEKRA, de faire un avenant au contrat n°202006325744 en intégrant la vérification électrique des sites d'assainissement de la commune citée en objet (2 sites) pour un montant annuel de 72,45 € HT par site,

Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au Contrat Assainissement n° 202006325744 de la société DEKRA, pour un montant annuel de 72,45 € HT par site, ce pour 2 nouveaux sites.

N°2024-006 DU 19 FEVRIER 2024 – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS – DEMANDES DE SUBVENTION :

Considérant que le Syndicat de Sioule et Morge a effectué un audit énergétique de ses bâtiments administratifs, démontrant que la réalisation de travaux de rénovation énergétique permettrait de réduire la consommation énergétique de 58%, tout en améliorant le confort thermique des bâtiments,

Considérant que les travaux préconisés dans le cadre de l'audit énergétique sont les suivants :

- Isolation des combles,
- Réfection des toitures avec isolation type sarking,
- Remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Relamping,

Considérant que par ailleurs, il serait opportun d'installer sur la toiture des bâtiments administratifs des panneaux photovoltaïques qui permettraient de produire une électricité utilisée en autoconsommation,

Considérant le plan de financement du projet de rénovation énergétique des bâtiments administratifs :

Dépenses	Montant HT
Audit énergétique	4 000,00 €
Isolation combles	10 160,00 €
Pompes à chaleur	42 244,59 €
Menuiseries	43 920,00 €
Eclairage	17 622,00 €
Electricité	5 246,00 €
Toiture	85 734,00 €
Centrale photovoltaïque sur tuile 26 kWc	36 250,00 €
Coût total (en € HT)	245 6,59 €

Il a été décidé de solliciter pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments administratifs une subvention de 50% du coût des travaux dans le cadre du Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » soit un montant de 122 588,30 €, et de solliciter pour cette même opération la délivrance de Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des opérations standardisées CEE.

N°2024-007 DU 20 FEVRIER 2024 – AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - SERVICE ASSAINISSEMENT : MENAT, STATION D'EPURATION ET POSTE DE RELEVEMENT DU STADE (2 SITES), VITRAC, POSTE DE RELEVEMENT DE GOUZET (1 SITE) :

Considérant qu'il est nécessaire de vérifier annuellement les installations électriques des sites du service d'assainissement collectif,

Considérant que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a signé, en 2020, avec la société DEKRA un Contrat Assainissement n° 202006325744,

Considérant la proposition de la société DEKRA, de faire un avenant au contrat n°202006325744 en intégrant la vérification électrique des sites d'assainissement des communes citées en objet (3 sites) pour un montant annuel de 72,45 € HT par site,

Il a été décidé de signer l'avenant n° 3 au Contrat Assainissement n° 202006325744 de la société DEKRA, pour un montant annuel de 72,45 € HT par site, ce pour 3 nouveaux sites.

N°2024-008 DU 21 FEVRIER 2024 - AVENANT-1 DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT ET MISE A JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT-MONTAIGUT EN COMBRAILLE :

Considérant que dans le cadre du marché confié à l'entreprise L'Arbre Ingénierie au titre du « Programme 2021-Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement-Montaigut en Combraille », la prestation ne sera pas réalisée dans son intégralité, et qu'il y a donc lieu de régulariser par avenant la diminution du montant du marché,

Considérant que ces travaux en moins s'expliquent par l'abandon du Zonage assainissement compensé en partie par et des prestations supplémentaires sur la partie Diagnostic assainissement,

Considérant que le montant initial du marché « Programme 2021- Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement- Montaigut en Combraille » de 47 840,00 € HT doit donc être revu à la baisse pour un montant de 45 000,50 € HT,

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant pour le « Programme 2021- Diagnostic assainissement et Mise à jour du zonage assainissement- Montaigut en Combraille » ramenant le marché au nouveau montant de 45 000,50 € HT.

N°2024-009 DU 27 FEVRIER 2024 - AVENANT-1 PROGRAMME TRAVAUX 2022 - ST GEORGES DE MONS - LIEU-DIT COURTEIX / LOT N°2 - EXTENSION RESEAU EU :

Considérant que dans le cadre du marché confié à l'entreprise SADE CGTH au titre du « PROGRAMME TRAVAUX

2022-ST GEORGES DE MONS-LIEU DIT COURTEIX/ LOT N°2 : EXTENSION RESEAU EU », des travaux supplémentaires pour la création de 2 branchements particuliers sont nécessaires ; il y a donc lieu de régulariser par avenant d'augmentation du montant du marché,

Considérant que le montant initial du marché « PROGRAMME TRAVAUX 2022-ST GEORGES DE MONS-LIEU DIT COURTEIX/ LOT N°2 : EXTENSION RESEAU EU » de 23 635,00 € HT doit donc être revu à la hausse pour un montant de 25 585,00 € HT soit 1 950,00 € HT supplémentaires,

Il a été décidé d'accepter la proposition d'avenant pour le « PROGRAMME TRAVAUX 2022-ST GEORGES DE MONS-LIEU DIT COURTEIX/ LOT N°2 : EXTENSION RESEAU EU » amenant le marché au nouveau montant de 25 585,00 € HT.

N°2024-010 DU 29 FEVRIER 2024 - LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE VOLKSWAGEN UTILITAIRE TRANSPORTER :

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un véhicule supplémentaire,
Considérant que la proposition de la société Volkswagen Bank, pour la fourniture en location longue durée d'un véhicule Transporter correspond aux besoins du Syndicat, sur la base de 24 000 km/an, avec un coût mensuel de 477,83 € HT par mois sur une durée de 60 mois, représentant un coût total de 28669,80 € HT sur la durée de la location,

Il a été décidé de passer commande auprès de la société Volkswagen Bank, pour un véhicule type TRANSPORTER, sur une base de 24 000 km/an, avec un coût mensuel de 477,83 € HT par mois sur une durée de 60 mois, représentant un coût total de 28669,80 € HT sur la durée de la location.

N°2024-011 DU 01 MARS 2024 - ACHAT D'UN VEHICULE ISUZU D MAX :

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un véhicule supplémentaire,
Considérant que la proposition de la société Bony Automobile, pour la fourniture d'un véhicule ISUZU D Max correspond aux besoins du Syndicat pour le service espaces verts et que ce véhicule servira également au nettoyage de réservoirs l'hiver, pour un coût total de 30 458 € HT,

Il a été décidé de passer commande auprès de la société Bony Automobile pour un véhicule type ISUZU D Max, pour un coût total de 30 458 € HT.

N°2024-012 DU 06 MARS 2024 - CONTRAT DE FOURNITURE ET D'ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL :

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de fourniture et d'entretien des vêtements de travail,

Considérant que la proposition de la société ANETT, pour la fourniture et l'entretien des vêtements de travail correspond aux besoins du Syndicat, pour un coût hebdomadaire de 159,97 € HT soit 33 273,76 € HT sur la durée du contrat (4 ans).

Il a été décidé de signer le contrat de prestation de fourniture et d'entretien des vêtements de travail pour un montant 159,97 € HT/semaine soit 33 273,76 € HT sur la durée du contrat (4 ans).